

## Thème : Séminaire baux commerciaux - Journée 1

**Date :** Vendredi 22 mai 2026 de 9h30 à 17h00

**Lieu :** Visioconférence

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- Mesurer l'incidence de la réforme du droit des contrats et obligations de 2016/2018 sur les baux commerciaux ainsi que du droit commun du bail
- Savoir identifier les dispositions d'ordre public au sein du statut des baux commerciaux
- Connaître la nouvelle sanction de l'ordre public et l'incidence de celle-ci en matière de prescription et d'application dans le temps

Méthodes mobilisées :



### Programme :

#### **Matin : L'incidence du droit commun des contrats et du bail sur les baux commerciaux :**

- **Mesurer l'incidence de la réforme du droit des contrats et obligations de 2016/2018 sur les baux commerciaux, ainsi que du droit commun du bail**

#### **Après-midi : L'ordre public des baux commerciaux :**

- **Savoir identifier les dispositions d'ordre public au sein du statut des baux commerciaux : ordre public statutaire exprès ; ordre public statutaire implicite ; ordre public extra statutaire.**
- **Connaître la nouvelle sanction de l'ordre public et l'incidence de celle-ci en matière de prescription et d'application dans le temps.**
- **Envisager la question de la nature de l'ordre public (protection ou direction, avec comme enjeu la question de savoir si on peut y renoncer)**



**Moyens pédagogiques :** intervention orale interactive, remise d'un support détaillé, complété par des éléments de doctrines et de jurisprudence, conseils rédactionnels



**Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Fabien KENDÉRIAN, Maître de conférences HDR en droit privé à l'Université de Bordeaux, Chargé d'enseignement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### Informations importantes :

- **Tarifs :**  
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 190€ la journée de formation (hors abonnement) - **170€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**  
Avocats « jeune Barreau » : 100 € la journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
  - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation. Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.